# Le diabète a coûté 430 MDH à la CNOPS en 2014

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-07-08 21:01:29 - Vu sur pharmacie.ma

L'étude de la Caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS), relative au coût des ALD et ALC sur la période 2008-2014,  a révélé que le diabète arrivait, en nombre de patients, au premier rang des 41 affections de longue durée et coûteuses prises en charge par la Caisse. Cette maladie chronique arrive au 3eme rang en terme de dépenses.

Le nombre de diabétiques déclarées à la caisse est passé de 22 114 en 2008 à 55 085 en 2014. Soit une augmentation globale de 149% et une hausse annuelle moyenne de 16%. Ces malades représentent 40% de la population atteinte d'affections lourdes et coûteuses. En moyenne, 6 064 nouveaux cas de diabète sont déclarés annuellement, soit un taux d'incidence annuel moyen de 2 155 personnes sur un million d'assurés. Les nouveaux cas concernent majoritairement le diabète de type 2 et représentent 63% des diabétiques déclarés à la caisse contre 27% en 2008. De 183 MDH, le coût de la prise en charge est monté à 430 millions, soit une progression de 135% et un rythme annuel moyen de 15%. Cette maladie représente 11% du budget soins de la caisse qui a traité 390 025 dossiers en 2014 contre 176 376 en 2008.

Le coût moyen d'une personne diabétique est de 9 197 DH sur la période 2008-2014. Un pic de 10 235 DH a été atteint en 2010 en raison d'une forte augmentation du nombre de diabétiques poly-pathologiques.

La facture est répartie entre les médicaments (55%), les hospitalisations (14%), la biologie (7%), la dialyse (8%), les consultations (4%) et les actes d'exploration et de spécialité (4%). Par mode de remboursement, l'étude montre que 92% des dépenses pharmaceutiques sont effectués en mode ambulatoire et 8% pris en charge en mode tiers payant. Le poids des médicaments dans la dépense est justifié par l'importance des princeps qui constituent 75% des médicaments prescrits aux malades. Il faut noter aussi que 99% des antidiabétiques sous forme d'insuline sont des princeps. Le taux global de couverture des frais engagés par les assurés diabétiques est de 75% en 2014.